

Réponse du Transporteur à l'engagement 2

(Demandé par la Régie de l'énergie)

Engagement 2

(Demandé par la Formation, 2020-12-01, A-0071, notes sténo de l'audience du 1^{er} décembre 2020, volume 10, page 130)

Référence : B-0174, *Modifications aux Tarifs et conditions*, pages 16 et 20.

Demande : Fournir une proposition de texte pour la version anglaise des annexes 4 et 5 des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* quand on fait référence aux termes « valeur absolue » dans la version française.

Réponse :

Pour l'annexe 4¹ de la version anglaise des modifications envisagées aux *Tarifs et conditions*, le Transporteur propose de remplacer le texte suivant :

« Notwithstanding the foregoing, if in any calendar year the combined total volume of positive and negative hourly generator imbalances [...] »,

par le texte ci-dessous :

Annexe 4 de la version anglaise

« Notwithstanding the foregoing, if in any calendar year the combined volume in absolute value, of positive and negative hourly generator imbalances [...] ».

Le texte ci-dessus est donc proposé pour arrimage avec la version française qui serait comme suit :

Annexe 4 de la version française

« Nonobstant ce qui précède, advenant qu'au cours d'une année civile le volume combiné en valeur absolue, des écarts de réception horaires positifs et négatifs [...] ».

Par ailleurs, les ajustements pour l'annexe 5² seraient comme suit :

Annexe 5 de la version anglaise

« Notwithstanding the foregoing, if in any calendar year the combined volume in absolute value, of positive and negative hourly energy imbalances [...] ».

Annexe 5 de la version française

« Nonobstant ce qui précède, advenant qu'au cours d'une année civile le volume combiné en valeur absolue, des écarts de livraison horaires positifs et négatifs [...] ».

¹ B-0174, *Modifications aux Tarifs et conditions*, [p. 16](#) de la version anglaise et [p. 7](#) et de la version française.

² B-0174, *Modifications aux Tarifs et conditions*, [p. 20](#) de la version anglaise et [p. 12](#) et de la version française.